

Justice

Le Canton ose un premier pas vers le dialogue détenus victimes

Un projet de «justice restaurative» démarre à la prison des Léchaies. Il vise la reconstruction des lésés comme des condamnés

Flavienne Wahli Di Matteo

Le Canton de Vaud va expérimenter dès cet automne ses premiers «dialogues restauratifs» en prison. Les jeunes adultes de 18 à 22 ans détenus à la prison des Léchaies vont se voir proposer une participation à un groupe de parole hebdomadaire les mettant en contact avec des victimes. Il ne s'agira pas des personnes qu'elles ont directement agressées, mais d'autres lésés, volontaires eux aussi, ayant subi des actes similaires. On parle de délits allant du brigandage aux lésions corporelles, en passant par le vol avec effraction.

«Une personne est très souvent exclue de la procédure juridique: c'est la victime, déplore Sylvie Bula, cheffe du Service pénitentiaire vaudois. Elle a peu l'occasion de s'exprimer dans ce parcours. Par conséquent, l'auteur n'a pas toujours la vision complète des conséquences de ses actes sur une personne de chair et d'os. En créant un dialogue, on permet aux victimes de parler, aux condamnés de se responsabiliser, de se remettre en question, d'entamer un travail personnel.»

En expansion en Europe

Très explorée en Amérique du Nord, en pleine expansion en Europe, la «justice restaurative» commence à intéresser en Suisse, où des prisons alémaniques, comme celle de Lenzburg, en Argovie, l'expérimentent à satisfaction. «C'est une démarche qui répond à pas mal de nos préoccupations, pose Béatrice Métraux, conseillère d'État en charge des Institutions et de la Sécurité. Notre mission est de protéger la société des auteurs de délits mais aussi de permettre d'améliorer le comportement social du détenu, de prévenir la récidive. On ne peut pas éternellement construire de nouvelles prisons, nous cherchons aussi d'autres pistes.»

Pour autant, la participation d'un détenu à un groupe de parole



Les «dialogues restauratifs» visent à faire évoluer auteurs et victimes de délits par le partage de vécus. GETTY IMAGES

«On permet aux victimes de parler, aux condamnés de se responsabiliser»

Sylvie Bula, Cheffe du Service pénitentiaire vaudois

n'aura aucune incidence sur sa peine, qui devra toujours être exécutée intégralement. Mais les autorités pénitentiaires espèrent que l'effet sera bénéfique à long terme. Les rares études sur le sujet montrent que le taux de récidive des condamnés impliqués dans un tel processus diminue dans des proportions de 7 à 10%.

Pour prendre le pouls de cette démarche novatrice, le Canton a

choisi le modèle déjà éprouvé en Argovie, à savoir le «dialogue restauratif». Seule une poignée de condamnés y prendront part et auront face à eux un nombre tout aussi restreint de victimes. Le Forum suisse de justice restaurative, composé de spécialistes du domaine, également formés en gestion des traumatismes, sera mandaté pour sélectionner les participants et mener les huit rencontres

prévues. Le tout pour une modeste somme de 3500 francs, soit de simples défraiements.

Une expérience à élargir

Cette phase de test, qui répond à une volonté politique émise au Grand Conseil (*lire encadré*), a été délibérément mise en place à petite échelle en ciblant un groupe particulier de condamnés: «Les jeunes détenus sont une population très spécifique sur laquelle on peut agir tôt pour tenter d'éviter la spirale délictueuse, relève Sylvie Bula. L'établissement des Léchaies nous offre la flexibilité d'une petite structure où un tel système est plus facile à mettre en place pour voir si ensuite cela peut être déployé plus largement.»

L'intention de développer cette offre dans d'autres établissements est bien présente. La phase pilote sera d'ailleurs menée à un rythme soutenu afin d'arriver à un bilan durant le premier trimestre 2020. Béatrice Métraux: «Il était important de se lancer, nous le faisons avec une institution qui a de l'expérience, mais l'idée est clairement de continuer cette politique de manière à l'implanter partout où c'est demandé.»

Concrétisation d'une volonté politique

● La «justice restaurative» figure dans les recommandations des Assises de la chaîne pénale de 2018. Elle s'inscrit également dans l'esprit du rapport sur la politique pénitentiaire adopté fin 2016 par le Grand Conseil. Celui-ci insiste sur la prise en charge individualisée des détenus en vue de leur libération. Ces dialogues restauratifs s'ajoutent donc aux outils socio-éducatifs, socioprofessionnels et thérapeutiques à disposition dans les prisons. Ce projet répond aussi au député socialiste

Jean Tschopp, qui interrogeait le Conseil d'État en janvier sur les possibilités d'introduire la médiation carcérale dans le canton.

Dans cette autre possibilité offerte en justice restaurative, des détenus sont amenés à rencontrer leur victime directe, en présence d'un médiateur spécialisé. Ce n'est pas la piste privilégiée: «C'est compliqué de trouver des victimes ayant envie d'être confrontées à leur propre auteur, explique Sylvie Bula, cheffe du Service pénitentiaire.

Avec les dialogues restauratifs, nous espérons toucher davantage de personnes. Ces échanges peuvent générer des effets de groupe car, en plus de se voir deux heures par semaine, les détenus peuvent en parler entre eux à d'autres moments. Cela peut amener une prise de conscience plus large.» Pour autant, Béatrice Métraux et Sylvie Bula n'excluent pas la possibilité d'organiser, à la demande, des face-à-face entre protagonistes d'un même délit. **F.W.D.M.**

Des ténors du prétoire font le procès des algorithmes

Spectacle
À travers une mise en scène inspirée des tribunaux, de vrais magistrats croisent le fer pour sensibiliser le public aux travers du web

«Algorithmes, levez-vous!» Ces calculs invisibles qui pilotent nos navigations hasardeuses sur le web sont-ils si innocents qu'on veut bien le croire? Pour le savoir, il faudra assister à leur procès, en l'occurrence un procès surréaliste, mis en scène au Casino de Montbenon fin septembre. Dans ce faux tribunal, de vrais ténors des prétoires s'affronteront pour juger Tristan, étudiant sans histoire, amené à poser une bombe place Saint-François, après s'être laissé absorber dans une succession de vidéos suggérées.

En coulisses de ce divertissement théâtral délibérément caricatural se cache l'ONG lausannoise Empowerment Foundation, engagée pour le développement d'une technologie au service de l'humanité. «Notre but est d'attirer le public vers un événement divertissant pour le faire réfléchir à des sujets qui ne le mobiliseraient pas forcément s'il s'agissait d'une conférence ordinaire», note Charles Foucault-Dumas, son directeur.

L'occasion sera unique de s'intéresser aux travers de la Toile tout en savourant les plaidoiries de Marc Bonnant et la verve des présidents du Tribunal de Lausanne Katia Elkaim et Alexandre Feser, respectivement dans les robes de présidente de la Cour et de procureur.

Pour éclairer leur jugement, plusieurs sommités seront amenées à analyser les mécanismes par lesquels la technologie affecte le libre arbitre. Paul-Olivier Dehaye, mathématicien, protagoniste du scandale Facebook Cambridge Analytica, Johan Rochel, docteur en droit et philosophe, et David Delmi, expert de la confiance numérique. «Notre rapport à l'algorithme est le même qu'à un outil, mais en réalité il n'est pas neutre, divulgue déjà Charles Foucault-Dumas. Il a les intentions de celui qui l'a programmé! Et, même développé avec de bonnes intentions, il peut devenir immoral.» **F.W.D.M.**

«Mortel algorithme» Au Casino de Montbenon, dimanche 29 septembre à 17 h. Tarif normal: 45 fr. Réduit: 25 fr. Soutien: 90 fr. Réservations: www.empowerment.foundation

Soutien politique aux urgentistes inquiets du 30 km/h

Circulation

Deux conseillers nationaux vaudois demandent de modifier Via sicura afin d'exempter les services d'urgence de la limitation de vitesse nocturne, qui se profile à Lausanne

Après l'annonce par la Ville de Lausanne de la possible baisse de la limitation de vitesse à 30 km/h la nuit - mesure applaudie par le Canton -, deux conseillers nationaux vaudois demandent l'adaptation de Via sicura pour les services d'urgence. Le PLR Olivier Feller et le socialiste Nicolas Rochat Fernandez veulent l'assurance qu'il n'y aura pas de sanction en cas de dépassement de vitesse.

Récemment, le Canton de Vaud a indiqué qu'il prônait le 30 km/h

de nuit dans certaines conditions après les essais positifs menés sur deux avenues lausannoises. Lors de la même conférence de presse, la Ville a annoncé qu'elle était prête à mettre en œuvre cette mesure rapidement et avec discernement. Depuis, les services d'urgence ont fait part de leur inquiétude. Allonger les délais d'intervention peut en effet avoir des conséquences dramatiques. De plus, les conducteurs s'exposeraient à de lourdes sanctions en cas de dépassement de la vitesse autorisée, ont-ils affirmé.

Même si les responsables avaient indiqué lors de la conférence de presse qu'il n'y avait pas de risque de ce point de vue lorsqu'un service travaillait précisément en urgence, les diverses associations professionnelles déplorent «un cadre juridique flou» et

«Les services d'urgence doivent pouvoir accomplir leur travail dans les conditions requises par leur mission»

Olivier Feller et Nicolas Rochat Fernandez
Motionnaires

demandent de ce fait «des clarifications».

Jeudi à Berne, Olivier Feller et Nicolas Rochat Fernandez ont donc déposé une motion demandant l'adaptation de Via sicura. Ils veulent que «les services d'urgence puissent accomplir leur travail dans les conditions requises

par leur mission y compris lorsque la vitesse est limitée à 30 km/h».

À leurs yeux, le cas traité actuellement par les tribunaux genevois d'un policier accusé d'excès de vitesse lors d'une intervention «semble légitimer les préoccupations des services d'urgence». Ceux-ci doivent pouvoir remplir leur mission d'intérêt public sans devoir craindre des sanctions «aussi disproportionnées qu'injustifiées», écrivent les motionnaires.

Le délit de chauffard, selon Via sicura, pourrait s'appliquer s'ils roulent à plus de 70 km/h alors que la vitesse est limitée à 30 km/h. La sanction serait très lourde: une peine privative de liberté de 1 à 4 ans et un retrait de permis pendant 2 ans au minimum, relèvent les deux conseillers nationaux. **ATS**

PUBLICITÉ

24heures

Abonné au papier ? Activez le numérique !

24heures.ch/activez

Votre info en direct,
sur tous vos supports.

- + de commentaires
- + d'articles
- + de vidéos
- + d'analyses
- + de photos

